

République française  
SAINT-CERNIN  
CANTAL

Objet: Election membres du CCAS - DE\_012\_2026

**Séance du mardi 31 mars 2026**

**Membres en exercice : 13**

Date de la convocation: 25 mars 2026

**Présents : 12**

**Votants: 12**

**Pour : 12**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

*trente et un mars deux mille vingt-six l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de ANDRE DUJOLS, et du secrétaire de séance*

*GEORGETTE TOUZY*

**Présents :** ANDRE DUJOLS, BRUNO FILIOL, Laurence BERTHOU, Alexandre VOLPILHAC, Melissa BOUTET, STEPHANIE SALIES, Julien JOANNY, Therese DELMONT, Francis CAMBON, JORDAN ANGELVY, GEORGETTE TOUZY, Matthieu PIJOULAT

**Représentés:**

**Absents:** Marion CARRIERE

**Excusés:**

Le Conseil Municipal,

Vu les articles L. 123-4 à L.123-9 et R. 123-7 à R.123-15 du Code de l'action sociale et des familles,

Considérant qu'il convient de fixer le nombre de membres du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale, que les articles L. 123-6 et R. 123-7 susvisés exigent un minimum de quatre membres élus et un maximum de huit membres élus,

- Décide que le nombre de membres du Conseil municipal appelés à siéger au Centre communal d'action sociale est fixé à 6.

Considérant qu'il y a lieu à présent de procéder à l'élection de 6 membres du Conseil municipal appelés à siéger au Centre Communal d'Action Sociale

Considérant que se présentent à la candidature de membres du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale : Madame TOUZY Georgette, Mme SALIES Stéphanie, Mme Berthou Laurence, Mme DELMONT Thérèse, M CAMBON Francis, M PIJOULAT Matthieu

Après avoir voté, le Conseil Municipal élit, à l'unanimité, en tant que membres du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale :

Date de transmission de l'acte: 02/04/2026

Date de reception de l'AR: 02/04/2026

015-211501754-DE\_012\_2026-DE

A G E D I

-Madame TOUZY Georgette

- Mme SALIES Stéphanie

-Mme Berthou Laurence

- Mme DELMONT Thérèse

- M CAMBON Francis

-M PIJOULAT Matthieu

-

Il est rappelé que le Monsieur le Maire, Président de droit, nommera par arrêté 6 membres non élus.

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Préfecture de AURILLAC le 02-04-2026  
et publication ou notification du 02-04-2026

Le Maire,  
A.DUJOLS



La secrétaire de séance,

Le Maire,  
A.DUJOLS



Date de transmission de l'acte: 02/04/2026

Date de reception de l'AR: 02/04/2026

015-211501754-DE\_012\_2026-DE

A G E D I